



Editorial

Mars, le mois du printemps, du renouveau, dont on voit déjà les premiers signes. Alors, profitons de cet épanouissement !

Dans cette période quelque peu troublée, il est bon de pouvoir compter sur des valeurs sûres. C'est l'option choisie par l'association nouvellement créée à Grâce-Uzel qui a pour vocation de valoriser le patrimoine communal matériel comme immatériel. En effet, si de nombreuses constructions offrent un intérêt architectural indéniable, et la rénovation de la sacristie en est une illustration, la mémoire de nos anciens est aussi une source primordiale pour savoir d'où nous venons. C'est donc avec plaisir et intérêt que près d'une vingtaine de personnes se sont regroupées pour donner vie à cette association, vous en aurez de plus amples informations dans ce bulletin.

C'est aussi ce qui nous a motivé, dans le cadre des matinées embellissement où à nouveau nous étions présent en bon nombre, à initier une première opération de mise en valeur des fontaines de la commune avec travaux d'élagage et nettoyage des abords. Ainsi la fontaine du Merle, des Prés Belley du Gué Rochoux et de la route de Trévé ont bénéficié de ces attentions avec le résultat que nous vous laissons apprécier.

Tout cela n'est qu'un début et nous comptons sur vous toutes et tous pour participer, de quelque façon que ce soit, à cette initiative. Nous vous tiendrons informés par le biais de ce bulletin des différentes actions qui seront mises en œuvre durant l'année.

En attendant, prenez soin de vous et de vos proches et n'hésitez pas à vous faire vacciner dès que cela est possible.

François Hindré

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 FEVRIER 2021

Présents : F.HINDRÉ- A.LUCAS - N.THOMAS -L.LAINÉ - A.DAVID -S.ABRAHAM-
J.M.VIDELOT –S.LE MÉE- M.PINÇON- S.GILLOT

Absent excusé : P.THOMAS

M. Miguel PINÇON a été désigné comme secrétaire de séance.

2021-06 TITULARISATION D'UN AGENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ en retraite de Mme DUROS, le poste d'adjoint technique est vacant. Mme RAULT Laetitia a été recrutée en tant qu'agent contractuel depuis février 2019 afin de la remplacer. La commission du personnel réunie le 20/01/2021 a décidé de nommer en qualité de stagiaire Mme RAULT Laetitia à compter du 1^{er}/04/2021. La durée hebdomadaire de service est de 30 heures annualisées.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2021-07 MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE KERNÉ UHEL

Siège social- vice-présidences

A la suite des élections municipales de 2020, les délégués du Syndicat Mixte KERNE UHEL ont été entièrement renouvelés. La nouvelle gouvernance est en place depuis le 7 octobre 2020.

Les membres du Syndicat Mixte KERNÉ UHEL se sont réunis le 18 décembre 2020 et ont décidé, par délibération, d'apporter les modifications suivantes de statut :

Modifier le lieu du siège social soit à l'usine du Pont St Antoine à Lanrivain

De passer à trois, le nombre de Vice-Présidents. Le bureau syndical du SMKU sera donc composé du Président, 3 vice-présidents et onze membres.

Toutes les collectivités membre du Syndicat Mixte KERNE UHEL doivent se prononcer sur cette modification de statuts.

DÉCIDE

De valider la proposition de modification des statuts :

**Le siège social du Syndicat Mixte KERNE UHEL sera à l'Usine du Pont Saint-Antoine -
22480 LANRIVAIN**

**Le nombre des vice-présidents est porté à 3.le bureau sera constitué du président, 3 vice-
Présidents et onze membres.**

Et approuve le projet de statut correspondant.

2021-08 ADHÉSION A L'AGENCE DÉPARTEMENTALE D'APPUI AUX COLLECTIVITES DES COTES D'ARMOR (ADAC)

VU l'article L.5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »

VU l'article L.5111-1 du code générale des collectivités territoriales qui dispose que « les collectivités territoriales peuvent s'associer pour l'exercice de leurs compétences en créant des organismes publics de coopération dans les formes et conditions prévues par la législation en vigueur forment la catégorie des groupements de collectivités territoriales les établissements publics coopération intercommunale et les syndicats mixtes, mentionnés au article L, 5711-1 et 5721-8, les pôles métropolitains, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les agences départementale, les institutions ou organismes interdépartementaux et les ententes interrégionale.. »

VU les statuts de l'établissement public adopté a l'unanimité du conseil d'administration de l'ADAC 22 le 29 juin 2017

VU les délibérations du conseil d'administration de l'ADAC22, du 29 juin 2017 et du 4 mars 2019, fixant les tarifs d'adhésion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt pour la collectivité d'une telle structure solidaire et mutualisée,

DÉCIDE

D'approuver les statuts de l'établissement public, Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor, ADAC 22,

D'adhérer à l'établissement, ADAC 22,

D'approuver le versement d'une cotisation annuelle conformément à la délibération de CA de l'ADAC 22 du 4 mars 2019 citée ci-dessus,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement

2021-09 BAIL ANTENNE ORANGE

Monsieur le Maire présente le projet de bail établi par ORANGE pour l'implantation d'une antenne à proximité du château d'eau.

Le présent bail est consenti pour une durée de 12 ans, qui prendra effet à compter de la date de signature des présentes.

Un loyer annuel de 3 200 € nets toutes charges incluses, qui prendra effet à compter du 8 août 2021 sera versée à la commune de Grâce-Uzel sur présentation d'un titre exécutoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention avec ORANGE pour l'implantation de cette antenne.

2021-10 REGLEMENT DU CIMETIERE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de mettre en place un règlement intérieur au cimetière. Celui-ci permettra de redéfinir l'ensemble des règles qui permettent une utilisation paisible et harmonieuse des lieux.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver le règlement municipal du cimetière tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement ;
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint suppléant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CIMETIÈRE DE GRÂCE-UZEL

Le Maire de la Commune de Grâce-Uzel

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-7 et suivants et L.2223-1 et suivants,

Vu le code pénal, notamment les articles 225-17, R. 610-5;

Vu le code civil, notamment les articles 78 et suivants;

Vu le code funéraire;

Considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées afin d'assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le maintien du bon ordre et de la décence dans le cimetière;

ARRÊTE

Dispositions générales

1- Les concessions

2- Entretien

3- Travaux

Dispositions générales

Article 1 : Destination

La sépulture dans le cimetière communal est due :

aux personnes décédées sur le territoire de la commune quel que soit leur domicile.

Aux personnes domiciliées sur le territoire de la commune quel que soit le lieu où elles sont décédées.

Aux personnes ayant droit d'inhumation dans une sépulture de famille située dans le cimetière communal, quels que soient leur domicile et le lieu de leur décès.

Aux personnes qui ont un lien particulier avec la commune.

Article 2 : Terrain

Les terrains du cimetière communal comprend :

Les terrains communs affectés gratuitement pour 5 ans, à la sépulture de personnes décédées pour lesquelles il n'a pas été demandé de concession.

Les concessions pour fondation de sépultures privées pour l'inhumation du cercueil ou d'une urne dont les tarifs et les durées sont votées en conseil municipal.

Caveautins

Des rangées sont réservées à l'emplacement de caveautins.

Choix de l'emplacement

Il peut être attribué aux personnes désignées à l'article 1 des concessions par anticipation dans le cimetière communal, dans le respect de l'ordre défini par le Conseil Municipal.

I - CONCESSIONS

La concession a une durée de 30 ans, pour un tarif de 90€. (*décision du conseil municipal du 05 octobre 2020*) Ce tarif peut être revu chaque année.

Article 3 : Droits et obligations des concessionnaires

Le contrat de concession ne constitue pas un acte de vente et n'emporte pas droit de propriété mais seulement de jouissance.

Une concession ne peut être destinée à d'autres fins que l'inhumation.

Peuvent être inhumés dans une concession familiale, le concessionnaire, ses ascendants ou descendants, ses alliés.

Le concessionnaire ne peut effectuer de travaux de creusement, de construction ou d'ornementation que dans les limites du présent règlement et sous réserve d'autorisation du maire.

Un héritier peut devoir justifier de sa qualité et de ses droits par la production d'un certificat d'hérédité délivré par un notaire ; il n'utilisera cette concession en faveur de parents ou alliés étrangers à la concession, qu'avec le consentement écrit de tous les ayants droits à la concession.

Les terrains concédés doivent être délimités et tenus en bon état d'entretien et de propreté par le concessionnaire ou ses héritiers et les ouvrages tenus en bon état de conservation et de solidité.

Si le monument funéraire présente un état de dégradation tel qu'il entraîne un danger pour la sécurité publique ou pour les sépultures voisines, un procès verbal sera établi et une mise en demeure de faire exécuter les travaux indispensables sera transmise au concessionnaire ou à ses ayants droits.

En cas d'urgence, les travaux pourront être réalisés d'office, à la demande de l'administration municipale et aux frais du concessionnaire ou de ses ayants droits.

Un registre est tenu en mairie. Il mentionne, pour chaque sépulture, les noms prénoms et domicile des personnes inhumées, la date de décès, ainsi que la date, la durée et le numéro de la concession et son implantation sur le plan général.

Article 4 : Renouvellement

Les concessions de terrains sont renouvelables au tarif en vigueur au moment du renouvellement. Le renouvellement se fait à la date d'échéance.

Si dans la période de 5 ans avant l'échéance, il est procédé à une nouvelle inhumation, le concessionnaire est tenu de renouveler la concession qui est effectué sur la base du tarif en vigueur au moment de l'opération, le point de départ de la nouvelle concession est celui d'expiration de la concession précédente.

Article 5 : Abandon de concessions :

La reprise des concessions en état d'abandon est autorisée par les articles L. 2223-17, L. 2223-18 et R. 2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour qu'une concession funéraire puisse faire l'objet d'une reprise, il convient qu'elle remplisse trois critères :

- avoir plus de trente ans d'existence ;
- la dernière inhumation a dû être effectuée il y a plus de 10 ans ;
- être à l'état d'abandon.

La reprise de la concession entraîne une procédure précise avec notamment la rédaction d'un procès-verbal de constat d'abandon. L'abandon peut également être souhaité par les familles. Dans ce cas, les familles doivent en informer la mairie et remplir les documents prévus à cet effet.

Les familles s'engagent à laisser l'emplacement libre de tout monument et ossements.

Un ossuaire communal (situé en haut du cimetière) est à disposition si besoin.

Les travaux d'enlèvement d'ossements et de monument sont réalisés par une entreprise habilitée.

Article 6 : Espace cinéraire

Il existe un espace cinéraire appelé « jardin du souvenir »

la dispersion des cendres préalablement autorisée se fera sous le contrôle d'un agent de service ou du maire.

Il n'y a pas de taxe pour la dispersion des cendres.

Les fleurs et plantes ne pourront être déposées que dans les lieux spécialement prévus à cet effet, tout dépôt en dehors de ce lieu est interdit.

Tout dépôt d'objet ou autre signe distinctif de sépulture est prohibé sur le lieu affecté à la dispersion des cendres.

La dispersion des cendres ne peut être effectuée dans aucun autre lieu public du cimetière, ni sur les terrains communs ou espaces concédés.

II - ENTRETIEN

Article 7 : entretien

Les familles s'engagent à entretenir les tombes qui sont sous contrat de concession (durée de 30 ans)

Un composteur est à disposition pour trier les déchets verts.

Les sociétés (pompes funèbres ou sociétés de nettoyage) sollicitées par les familles pour entretenir ou fleurir les concessions contactent la mairie pour informer de leur passage, sans obligation d'autorisation écrite. Le plan du cimetière sera remis aux entreprises sur simple demande ;

Toussaint :

A l'occasion de la fête de la Toussaint, tout travail, de quelque nature que ce soit, devra prendre fin le 29 octobre. (à l'exclusion de l'employé communal), exception faite pour les inhumations.

Seules les entreprises, ayant l'habilitation funéraire, sont autorisés à utiliser le karcher dans l'enceinte même du cimetière et ainsi procéder au nettoyage des tombes.

Article 8 : Respect des lieux de mémoire

Les personnes qui pénètrent dans le cimetière doivent s'y comporter avec la décence et le respect qu'exige la destination des lieux et n'y commettre aucun désordre.

La circulation de tous véhicules est rigoureusement interdite à l'exception des véhicules :
de funérailles (corbillards)

de service pour l'entretien et le nettoyage du cimetière

des entrepreneurs ayant des travaux à exécuter.

des particuliers transportant des personnes âgées ou à mobilité réduite ne pouvant se déplacer à pied.

Les véhicules autorisés doivent rouler au pas.

Les chiens doivent être tenus en laisse.

III - TRAVAUX

Principe :

Tous les travaux sur une sépulture doivent faire l'objet d'une demande d'autorisation préalable auprès de la mairie. Une attestation d'assurance sera également demandée.

Les familles font appel à une société habilitée de leur choix pour l'exécution de travaux de marbrerie sur l'emplacement qui leur est concédé.

Article 9 : Travaux :

Le demandeur s'adresse directement à l'entrepreneur qui fera les démarches auprès de la mairie pour la délivrance de l'autorisation.

L'entrepreneur doit déposer une demande en double exemplaire mentionnant :

- Les références de la concession, durée, date, famille, emplacement
- Les noms, prénoms, adresses et signatures de l'ensemble des concessionnaires en cas de changement d'aspect de l'installation,
- La nature et le descriptif complet des travaux à réaliser.

Tout particulier peut, en application de l'article L.2223-12 du C.G.C.T, sans autorisation, faire placer sur la fosse d'un parent ou d'un maï une pierre sépulcrale ou autre signe distinctif de sépulture. Le maire, sur le fondement de ses pouvoirs de police, est cependant en droit de s'opposer à l'établissement d'un monument, d'un signe ou d'une inscription funéraire pour des motifs de décence.

VACCINATION COVID

Les personnes de plus de 75 ans peuvent appeler le 02.57.18.00.60 ou en se rendant sur internet à l'adresse suivante : www.keldoc.com

A noter : la prise de rendez-vous est obligatoire avant de se rendre au centre de vaccination.

Si besoin, vous pouvez demander de l'aide en mairie.



MATINEE ENTRETIEN / EMBELLISSEMENT

Une vingtaine de bénévoles a participé au nettoyage des fontaines 4 des fontaines de la commune ont ainsi pu être nettoyées, vidées, élaguées...

Un grand merci aux bénévoles et tous les encouragements à la nouvelle association.



TRAVAUX

Après une pause suite aux intempéries, les travaux pour le lotissement vont reprendre. L'arrêté de route barrée va donc être remis en place.

Soyez prudents à proximité de la rue de la forge.



MENUS DE LA CANTINE : MARS 2021

Toutes les viandes bovines sont d'origine française // Poissons issus de la pêche durable

<p>Lundi 8 Mars</p> <p>Croissant au jambon Poulet basquaise Riz</p> <p>Compote de pommes </p>	<p>Mardi 9 Mars</p> <p>Salade de tomates Boules de veau Pommes vapeur Fromage Petits suisses aux fruits</p>	<p>Jeudi 11 Mars</p> <p>Salade de concombre et maïs Poisson et sa poêlée de légumes Yaourt à boire</p>	<p>Vendredi 12 Mars</p> <p>Potage Pâtes bolognaise</p> <p>Fromage rapé  Tartelette abricot</p>
<p>Lundi 15 Mars</p> <p>Crème de foie "Poisson" Gratin de légumes Fruits de saison</p>	<p>Mardi 16 Mars</p> <p>Betteraves mimosa Sauté de porc à la tomate Pâtes Entremets Chocolat</p>	<p>Jeudi 18 Mars</p> <p>Feuilleté Hot dog Bœuf bourguignon Et ses petits légumes</p> <p>Compote de fruits </p>	<p>Vendredi 19 Mars</p> <p>Potage Croque-Monsieur Salade Yaourt aromatisé</p> <p>La Donaiterie </p>
<p>Lundi 22 Mars</p> <p>Salade de tortis Rôti de porc aux pommes Duo de légumes Fromage blanc</p>	<p>Mardi 23 Mars</p> <p>Potage Saucisse Poêlée sarladaise</p> <p>Fromage  Fruits de saison</p>	<p>Jeudi 25 Mars</p> <p>Macédoine de légumes Omelette au fromage</p> <p>Coquillettes  Liégeois vanille- Chocolat</p>	<p>Vendredi 26 Mars</p> <p>Crêpe tomate mozza Poisson Mêlée d'haricots Crumble aux fruits</p>
<p>Lundi 29 Mars</p> <p>Quiche lorraine Poisson, sauce beurre blanc Allumettes de légumes Compote pommes biscuit</p>	<p>Mardi 30 Mars</p> <p>Salade d'avocat et thon Blanquette de volaille</p> <p>Et riz  Poire pochée au chocolat</p>	<p>Jeudi 1^{er} Avril</p> <p>Rillettes de maquereaux sur toast Steak Haché Frites Entremets vanille</p>	<p>Vendredi 2 Avril</p> <p>Couscous et ses légumes Semoule Fromage Tartelette aux pommes</p>

ASSOCIATION PATRIMOINE

Le 20 février, une réunion a fait suite à la première rencontre du 30 janvier et lancée par François Hindré, Maire et Anaik Lucas, adjointe pour sensibiliser les habitants au potentiel patrimonial de la commune (église, fontaines, lavoirs, ...). A l'issue de laquelle il a été décidé de créer une association.

Cette association a pour but de mettre en valeur le patrimoine existant de la commune.

Des suggestions ont été « lancées » telles que :

- Organiser des opérations de nettoyage, de restauration.
- Récolter des souvenirs de nos aînés afin de garder la mémoire collective
- Y intégrer l'école
- Faire des expos ou des concerts dans l'église
- Rechercher des fonds
- Profiter de la date du 21 septembre « fête du Lin » et s'y associer
- ...

La vingtaine de participants a ensuite élu un bureau :

Président : Philippe Molac
Trésorier : Jean-Marc Videlot
Secrétaire : Marie-Christine Thomas



BIBLIOTHEQUE

Dans votre bibliothèque, des nouveautés sont disponibles depuis la mi-février:
Un lot de livres neufs gros caractères :



- Une **nouvelle sélection de 300 livres** de la BCA (bibliothèque des côtes d'Armor) :
- Romans Adulte
- Romans Jeunesse
- Bandes Dessinées
- Documentaires
- Egalement une petite sélection de roman jeunesse en "facile à lire", collection Colibri l'ami des DYS et autres , avec une police de caractères adaptée aux enfants dyslexiques.

Que vous soyez étudiants, lycéens, collégiens, plus jeunes ou tout simplement lecteurs et si vous êtes à la recherche de documents sur un sujet qui vous passionne ou sur lequel vous avez un travail à effectuer, les bénévoles de votre bibliothèque sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos recherches sur le réseau des bibliothèques de la communauté de commune de Loudéac.

Livres participant au prix des lecteurs

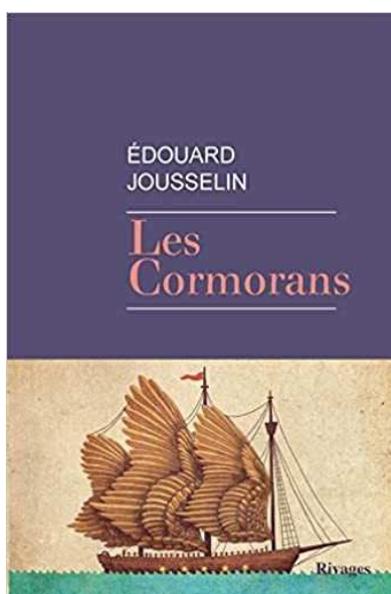


« Depuis deux ou trois ans, j'interviewais ma grand-mère, chez elle, à Plouër, parfois en nous enregistrant. Je voulais garder une trace. Puis j'ai rencontré Henry Dougier, dont la collection fait le portrait de personnes un peu âgées ayant traversé le XXe siècle. Le livre est la conjonction de ces deux faits », raconte Alissa Wenz, qui a également beaucoup parlé avec sa mère Evelyne et son frère Romain avant d'écrire.

Sixtine, jeune femme très pieuse, rencontre Pierre-Louis, en qui elle voit un époux idéal, partageant les mêmes valeurs qu'elle. Très vite, ils se marient dans le rite catholique traditionnel et emménagent à Nantes. Mais leur nuit de noces s'est révélée un calvaire, et l'arrivée prochaine d'un héritier, qui devrait être une bénédiction, s'annonce pour elle comme un chemin de croix. Jusqu'à ce qu'un événement tragique la pousse à ouvrir les yeux et à entrevoir une autre vérité.

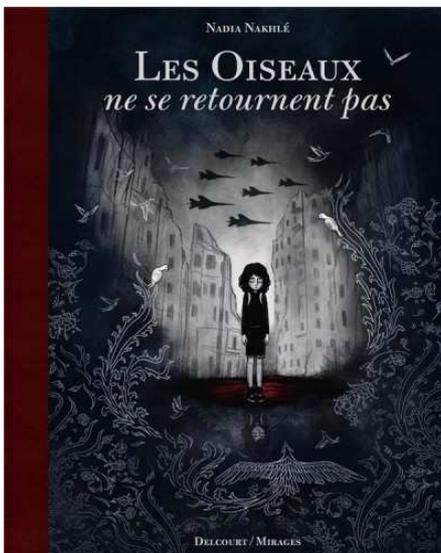


Béni soit Sixtine est avant tout l'histoire d'un éveil et d'une émancipation. Entre thriller psychologique et récit d'initiation, ce premier roman décrit l'emprise exercée par une famille d'extrémistes sur une jeune femme vulnérable et la toxicité d'un milieu pétri de convictions rétrogrades. Un magnifique plaidoyer pour la tolérance et la liberté, qui dénonce avec force le dévoiement de la religion par les fondamentalistes.



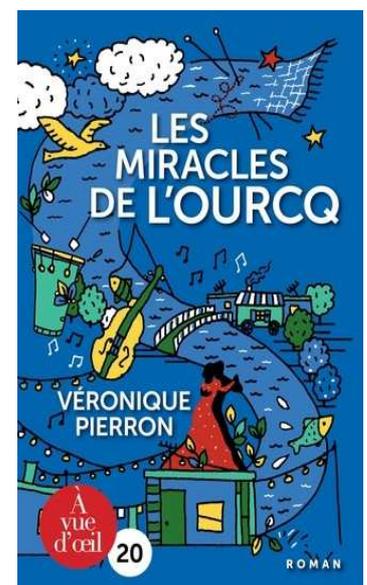
La vie du jeune Juan José bascule le jour où il est enrôlé de force comme matelot sur le vraquier du capitaine Moustache. Ce navigateur chevronné, bilieux et solitaire, est l'instigateur d'une terrible machination dont le mousse pourrait bien devenir l'un des rouages... Car au large du Chili, sur une île battue par les vents, se trouve le guano, une ressource qui a fait la richesse de toute la région et attise encore bien des convoitises... Nombreux sont ceux qui, dans ce paradis perdu, sacrifieront leurs idéaux et leurs proches pour transformer la fiente en or et infléchir le cours de leur destin. Dans ce roman d'aventures pittoresque et inquiétant, Édouard Jouselin explore avec maestria les contradictions de l'âme humaine.

Le crime s'invite dans un château du Bordelais. Été 2017. Après un épisode de gel qui a dévasté ses vignes, Bernard Mazet se range à l'idée de sa femme d'ouvrir des chambres d'hôtes pour sauver la propriété familiale de Haut Méac. Le château affiche complet avec la venue d'un groupe de trentenaires pour une semaine. Mais à l'aube du quatrième jour, un cadavre est découvert dans la chambre froide du château. Il faudra exhumer bien des secrets pour que la lumière se fasse !



Amel, une orpheline de 12 ans, fuit son pays dévasté par la guerre. A la frontière, elle est séparée de la famille qui avait accepté de la prendre sous son aile. Désormais toute seule, la jeune fille fait la connaissance de Bacem, un déserteur qui joue du oud. Solidaires, ils surmontent ensemble les épreuves qu'ils ont traversées.

Sur les bords du canal de l'Ourcq, dans le nord de Paris, les exclus de la société ont construit un village fait de cartons et autres matériaux de récupération. Le Vieux, Juno, le poète brésilien ou encore Bella la voyante forment une communauté bigarrée, soudée face à l'adversité. Un jour, l'Ourcq devient source de miracles. Prix Jean Anglade. Premier roman



BULLETIN DE PARTICIPATION

PRIX DES LECTEURS

DU 1^{er} DÉCEMBRE 2020
AU 10 MAI 2021



Retour des bulletins de participation
au plus tard le 10 mai 2021

Si vous souhaitez participer au tirage au sort pour gagner un bon d'achat de 20 € et recevoir une invitation pour la clôture du Prix des Lecteurs, merci de compléter le formulaire ci-dessous :

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉLÉPHONE : MAIL :

Votre livre préféré est :

Les coordonnées seront conservées jusqu'au mois d'octobre 2021. Règlement complet sur www.bibliothequesloudeac-communaute.bzh

Conception : service communication LOUÉAC - Novembre 2020 - Crédits photo : Shutterstock - Ne pas jeter sur la voie publique

bibliotheques.loudeac-communaute.bzh

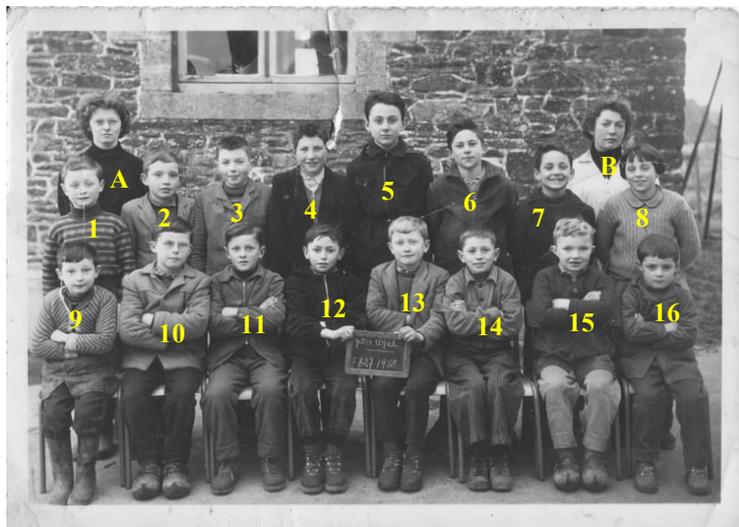


LOUDEAC
communauté de communes

PHOTO SOUVENIR

Merci aux gracieux et gracieuses qui nous ont aidé à identifier les personnes sur la photo de classe 1958.

- A : Marie-Paule MONVOISIN
B : Mme ABGRALL
1 : Lucien JOUANNO
2 : Daniel BEUREL
3 : Yvon BOURHY
4 : Jean-Jacques LE HELLAY
5 : Claude GUEHENNEUC
6 : Jean-Pierre HENRY
7 : Christian GUEHENNEUC
8 : Christiane HENRY
9 : Jean-Pierre MICHEL
10 : Jean-Paul LE DENMAT
11 : Christian MOY
12 : Marcel LUCAS
13 : Noël BEUREL
14 : Gérard JAN
15 : Daniel LE MARCHAND
16 : Robert LE MERCIER



BULLETIN MUNICIPAL

Plusieurs d'entre vous ont transmis leur adresse mail à la mairie pour recevoir le bulletin municipal en version numérique. Il est encore possible de le faire en envoyant un mail à :

Mairiedegrace-uzel@orange.fr

Merci

RPAM



Le
RPAM
du CIAS
propose

Concepteur: Loudeac communauté - fév. 2021 - Crédits photo: Shutterstock - 14 photos sur 14 téléchargées

ESPACE PARENTS-ENFANTS Mars-Avril 2021

GUERLÉDAN/MOR-DE-BRETAGNE

Salle Placis - Place S^m-Suzanne

Lundi 15 mars & Mardi 13 avril

LE MENÉ/COLLINÉE

À l'école maternelle - Salle de motricité - Rue Pierre Glnest

Lundi 29 mars & Lundi 19 avril

LOUÉAC

À l'espace Yann SOHIER - 13 allée du champ de foire

Lundi 8 et 22 mars & Lundi 12 avril

SUR INSCRIPTION

Enfant de 0 à 3 ans

De 10 h à 11 h 30

Arrivée et départ libres



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES.



GRATUIT • SUR INSCRIPTION

Renseignements et inscriptions au CIAS/RPAM :

02 96 66 60 50 • rpam@loudeac-communaute.bzh

www.bretagnecentre.bzh

CIAS
LOUDEAC
communauté



Bretagne Centre

Le
service
Petite Enfance
du CIAS
propose



Création : Loudeac communauté - 2021 • Crédit photo : Shutterstock • Ne pas publier sur le web publique

MASSAGE POUR BÉBÉ du bien-être et de l'amour partagés

**Vous massez votre enfant mais souhaiteriez des conseils ?
Vous souhaiteriez masser votre enfant mais ne savez pas comment ?**

Atelier massage pour bébé, composé de 5 séances*, et animé par une instructrice, Karine BOURHY

PROCHAIN ATELIER 2021

UZEL

Pavillon Météor
Salle Arts et métiers

- **Les vendredis de 10 h à 11 h 30**
- **26 mars & 2, 9, 16 & 23 avril**
- Réservé aux enfants de moins de 1 an accompagnés d'un parent. 5 enfants maximum/atelier. *Présence requise sur les 5 ateliers



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE POUR LES ADULTES.

GRATUIT • SUR INSCRIPTION
Renseignements et inscriptions au CIAS/RPAM :
02 96 66 60 50 • rpam@loudeac-communaute.bzh
www.bretagnecentre.bzh



Bretagne Centre

GALLO

LE CAC SUD 22 PERZENTE : *DÉGUSTEZ DU GALLO !
Du contenu culturel, dématérialisé et
gratuit à savourer :

EN MARS 2021



Programme ilë :



CAC SUD 22, 28 rue nationale,
22600 Saint-Caradec / 07 49 73 73 52
www.cacsud22.com / www.billigradio.com

Delech'ous o le galo! *

MARS 2021

Entrée / Entrée

Chaque mercredi de mars faites
frétiler vos papilles avec des vidéos
gallo en ligne. Théâtre, contes,
actualités...il y en aura pour tous les
goûts !



Ao mouéz de mâr, chaq merqerdi,
v'alez ferioier de la langue a vair
les videos su internet; téyâtr, contes,
nouvelles du paiz... Y ara de tout e
pour tertous !

Plat / Pllat

Du 22 au 26 mars, poursuivez la mise
en bouche en savourant, tous les
jours, du gallo sur nos réseaux. Entre
contenu inédit et infos de nos
partenaires, il y en aura pour tous les
régimes alimentaires !



Du 22 ao 26 de mâr, pour continuer
la procession, delech'ous tous les
jous o du galo su nos rezots. O du cai
jamés veû, des nouvelles de nos
etrariers, n'y ara pas aqhun a
demeurer o les dents a perche!

*Dégustez du
gallo !

Dessert / Lichouzerie

Terminez votre semaine par un
week-end riche en langue ! Le 27 &
28 mars, régalez-vous d'interviews,
de chroniques et de musiques sur
billigradio.



Pour echuer l'efrarie, un bout de
semaine o du galo tant q'amene!le 27
e le 28 de mâr, delech'ous de
devizeries, caozeries, sons su
biligradio.

Liens vers nos sites / Lians devèr nos empllas :

Youtube :

www.youtube.com/user/CACSud22

Facebook :

www.facebook.com/CACSud22

Site web :

www.cacsud22.com

Web radio :

www.billigradio.com

Merci / En v'ermeciant !

Billigradio, Cercle celtique de Rennes,
Cllassiers, Ecole Saint-Louis Monfort
de la Chèze Editions Vos récits,
Institut de la Langue Gallèse, Les
Préchous, Qerouézée, Radio laser.



CAC SUD 22, 28 rue nationale,
22600 Saint-Caradec / 07 49 73 73 52
www.cacsud22.com



Suivez-nous sur
les réseaux :



ATELIERS NUMERIQUES

PROGRAMME NUMÉRIQUE mars - avril 2021

CONTACT

07 64 38 94 76

c.innes@loudeac-communaute.bzh

UZEL : LE MERCREDI

Mars 2021

	Mercredi 10	Mercredi 17	Mercredi 24	Mercredi 31
9 h - 10 h 30 ● ● ● ● ●	Premiers pas sur l'ordinateur - utiliser le clavier et la souris - saisir un texte - enregistrer un dossier	Internet Avoir une recherche efficace - par nom de site - par url - en utilisant les favoris	Les e-mails - créer une boîte mail *** - envoyer/recevoir des messages - ajouter/télécharger des pièces jointes	Gérer ses dossiers - organiser son ordinateur - se servir du chemin d'accès - créer un dossier - savoir enregistrer dans un dossier
10 h 30 - 12 h ● ● ● ● ●	Démarches en ligne - se créer un compte sur les principaux sites administratifs - utiliser France connect - effectuer une démarche			
13 h 30 - 15 h 30 ● ● ● ● ●	Retoucher ses photos - améliorer la netteté, jouer sur la luminosité - recadrer en quelques clics - faire disparaître les éléments indésirables - ajouter un cadre à l'image	Personnaliser/organiser son pc - créer des raccourcis - choisir son fond d'écran - classer ses données dans des barres d'outils - utiliser un dock	Créer des cartes de visite - créer ses cartes de visite avec Word - choisir sa police, son image/logo, sa disposition...	Les achats en ligne - faire ses courses sur un drive - acheter sur un site de commerce en ligne - le click and collect
15 h 30 - 16 h 30 ● ● ● ● ●	Accès libre - des précisions/questions - des problèmes informatiques - besoin d'un ordinateur			

Avril 2021

	Mercredi 7	Mercredi 14	Du 17 au 30
9 h - 10 h 30 ● ● ● ● ●	Le traitement de texte - changer la police - aligner ou centrer un texte - l'encadré et le fond - les puces d'énumération	Smartphone et tablette - fonctionnement général - installer/supprimer une app - utiliser des app natives - se connecter à un réseau	VACANCES SCOLAIRES Renseignez-vous auprès de votre animateur sur les ateliers ludiques !
10 h 30 - 12 h ● ● ● ● ●	Démarches en ligne - se créer un compte sur les principaux sites administratifs - utiliser France connect - effectuer une démarche		
13 h 30 - 15 h 30 ● ● ● ● ●	Créer un calendrier personnalisé - choisir des images sur internet ou parmi vos propres photos - choisir vos couleurs - apprendre à faire un dégradé	Cloud et coffre-fort numérique - qu'est-ce qu'un cloud ? - créer un compte sur PCloud - apprendre le fonctionnement de base - qu'est-ce qu'un coffre-fort numérique ?	
15 h 30 - 16 h 30 ● ● ● ● ●	Accès libre - des précisions/questions - des problèmes informatiques - besoin d'un ordinateur		

Accès sur inscription • Niveaux : ● novice ● ● débutant



PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE

Retrouvez la liste des espaces numériques sur :

www.bretagnecentre.bzh



QUOI DE NEUF A L'ECOLE NOTRE DAME ?

Petit rectificatif

Grâce-Uzel

L'école Notre-Dame dévoile ses activités



Les élèves de CE-CM.

Photo: Ouest France

Jeudi 11 mars, les élèves de l'école Notre-Dame seront les acteurs du carnaval de la mi-Carême, à partir de 15 h. L'après-midi se poursuivra avec des ateliers autour du thème du Carême, un goûter est prévu pour clôturer les festivités. Vendredi 12 mars, les gendarmes viendront initier les élèves de CE et CM aux règles piétons, avec remise de permis piéton à tous

les enfants. Samedi 20 mars, l'Association des parents d'élèves (Ape) organise, à la salle Arc-En-Ciel, un repas pizza à emporter, entre 16 h et 17 h. Mardi 6 avril, la population est invitée, à partir de 13 h 30, pour fêter les 100 ans de l'école.

Jeudi 15 avril, les élèves de CE et CM rencontreront l'auteur Karim Res-souni-Demigneux.

Une petite erreur s'est glissée dans le Ouest France de mardi 2 mars. Il ne s'agit pas des 100 ans de l'école mais de la « fête des 100 jours » au cours de laquelle les élèves participeront à différentes activités dans le but de fêter le 100ème jour d'école de l'année.

Et sur la photo ce sont les élèves de GS-CP. 😊

L'école sous la neige

Les élèves ont eu le plaisir de jouer avec la neige dans la cour de l'école.



Portes ouvertes

Les portes ouvertes seront organisées le samedi 17 avril de 11h à 13h00 (si les conditions sanitaires nous le permettent.) N'hésitez pas à nous contacter par téléphone au 02 96 28 88 96 ou par mail eco22.nd.grace-uzel@e-c.bzh.

Festival du lin

Les élèves de CP CE CM ont eu la chance d'utiliser des métiers à tisser. Ils ont appris à tisser le lin. Ils étaient fiers du résultat. Leur création sera mise en valeur lors du festival du lin qui aura lieu au mois de septembre 2021.



Le lotissement

Les enfants de l'école suivent de près les travaux du lotissement. Ils aiment admirer les engins.



Afficher son plus beau sourire !

Ce sera le thème de l'exposition que les enfants vont préparer lors de la fête de la mi-carême qui aura lieu jeudi 11 mars à l'école.

L'exposition se fera sur les vitres de la mairie et de la salle des fêtes.

OPERATION PIZZA



Opération PIZZAS A EMPORTER
Du Samedi 20 mars 2021

Ca y est, nous pouvons remettre en place cette action après l'avoir reportée du fait du confinement en novembre. Les associations des parents d'élèves APEL et OGEC sont toujours avec l'école de Grâce-Uzel pour que les enfants bénéficient de belles activités. Les bénéficiaires contribueront ainsi à financer, entre autre, leur classe de mer à Santec, dans le Finistère, au mois de juin (nous espérons que les conditions sanitaires le permettront) et du matériel informatique. Les pizzas sont fraîches, élaborées par Didier Plestan de « Pizza Matéo » qui a déjà travaillé avec plusieurs écoles du secteur qui en ont été très satisfaites.

Complétez le coupon ci-dessous pour le lundi 15 mars, joignez y votre règlement et remettez le tout soit dans la boîte aux lettres de la mairie ou de l'école.

Retirez votre commande le samedi 20 mars entre 16h00 et 17h00 sur le parking de la salle des fêtes Arc en Ciel.

N'hésitez pas à diffuser l'offre sur votre Facebook, par sms, d'en parler à vos collègues, famille et amis !

C'est tous ensemble que nous réussirons à récolter des fonds ! En vous remerciant d'avance de votre participation.

BON DE COMMANDE

Prénom et Nom :

Téléphone :

Type de pizzas	Quantité	Prix	Sous total
PIZZA Yacca tomate, jambon, champignons, fromage		7.50€	
PIZZA Vercorette : tomate, brie, chèvre, gorgonzola, fromage		8.50€	
PIZZA Valtho :tomate, pommes de terre, reblochon, lardons, fromage		8.50€	
PIZZA Valdeliac : tomate, lardon, champignonq, œuf, crème, fromage		8.50€	
PIZZA Syracuse : tomate, viande hâchée, crème, œuf, fromage		8.50€	
Vin rosé		5€	
Jus de pommes artisanal d'Uzel		3.50€	

Total global :

Mode de règlement (si possible par chèque):

Chèque (à l'ordre de l'OGEC Ecole Notre Dame Grâce- Uzel)

Espèces

ENTREPRENDRE A GRACE-UZEL

Pascal LE GOFF

Mécanique et entretien automobile de véhicules légers toute marques.

Pascal s'est installé en 2015 en tant qu'auto entrepreneur.

Son but est de vous donner la possibilité de faire entretenir votre véhicule au moindre coût. Après un diagnostic, vous achetez les pièces (si besoin vous êtes orienté pour vous les procurer au meilleur prix) et Pascal effectue la pose.

Ses domaines d'activités sont :

- La mécanique générale,
- La vidanges et remplacement des filtres,
- Embrayage , courroie de distribution,
- Montage et équilibrage de pneus,
- Réglage de phares,
- Diagnostic automobile (valise), corrections des défauts,
- ...



NOUVEAUTE 2021 :

Entretien de matériel de jardinage

- Réparation moteur (tondeuse, taille haie, tronçonneuse,..)
- Affutage de chaîne et de lame

Coordonnées :

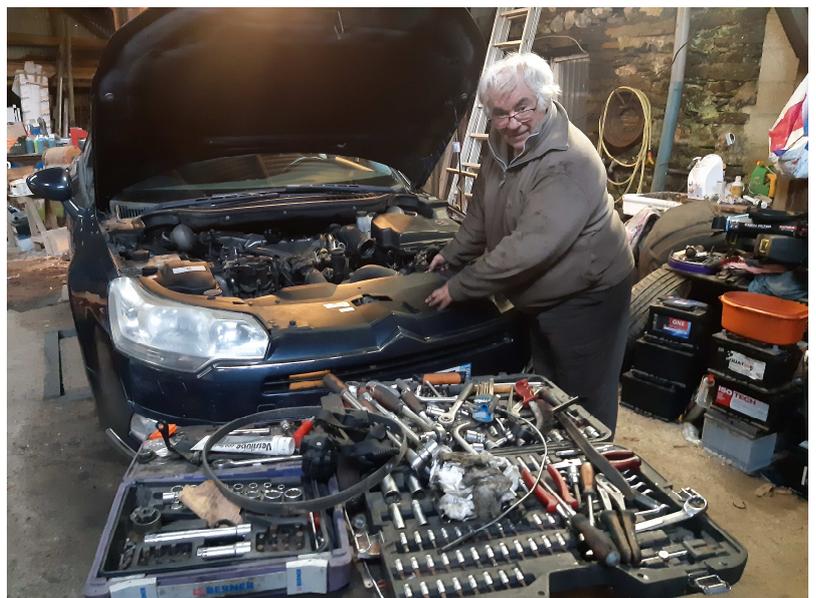
LE GOFF Pascal

Les Bruyères

22460 Grâce-Uzel

06 32 95 73 76

pascal22460@hotmail.fr



DATES A RETENIR



Samedi 27 mars : Collecte de papier de 11 h 00 à 12 h 00.

Dimanche 28 mars : Changement d'heure.



Renseignements utiles

Mairie

 **02.96.28.81.78**

 **mairiedegrace-uzel@orange.fr**

 **<http://www.grace-uzel.fr>**



Horaires d'ouverture :

De 8 H 30 à 12 H 00 et de 14 H 00 à 17 H 00 le lundi.

De 8 H 30 à 12 H 00 le mardi, jeudi et le vendredi.

Cantine - Accueil périscolaire  **02.96.67.38.90**

École  **02.96.28.88.96**

Bibliothèque :

 **Lundi et samedi de 11 à 12 h.**
bibliothequedegrace-uzel@orange.fr

Pompiers  **18**

Samu  **15**

} **Numéro unique 112**

Centre Vétérinaire  **02.96.28.80.42**

Pharmacie de garde  **3237**

Équipe de rédaction

François HINDRE, Anaïk LUCAS, Miguel PINÇON,
Angélique DAVID, Jean-Marc VIDÉLOT